



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ABITIBI-EST  
VILLE DE MALARTIC

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville  
de Malartic du mardi, 9 février 2016, tenue au 901, rue Royale à  
Malartic, à 19 h**

---

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1  
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2  
M. Jude Boucher, conseiller, district 3  
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4  
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5  
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Est absente :

Mme Marie-Josée Palin, directrice du Service des finances et trésorière

Sont également présents :

M. Alain Halley, directeur général  
M. Gerald Laprise, directeur général adjoint et greffier

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

**1.0. - GREFFE**

**1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

**ORDRE DU JOUR**

**1.0.- GREFFE**

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 janvier 2016;

1.3.- *Règlement numéro 867 modifiant le Règlement numéro 853 concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice financier 2016 de la Ville de Malartic;*

RÉSOLUTION  
2016-02-043



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

### 2.0.- MAIRIE

- 2.1.- Délégation d'un signataire : Comité du Festival Western de Malartic – Char allégorique au sein de la parade du Festival Western de Malartic;
- 2.2.- Rescinder les résolutions 2012-03-102, 2013-05-162 et 2015-01-032 – Acquisition des terrains auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelle du Québec : Projet terrains maisons unimodulaires;
- 2.3.- Journées de la persévérance scolaire : 15 au 19 février 2016;

### 3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

- 3.1.- Délégation de signataires : Entente de services aux sinistrés – Société canadienne de la Croix-Rouge;

### 4.0.- TRÉSORERIE

- 4.1.- Approbation des budgets 2014, 2015 et 2016 de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Val-d'Or;
- 4.2.- Approbation du budget 2016 de l'Office municipal d'habitation de Malartic;

### 5.0.- URBANISME

- 5.1.- Demande de dérogation mineure de monsieur Germain Côté au 561, rue Jacques-Cartier;
- 5.2.- Fermeture de rues : Ma Fête de l'Artic – Course hivernale;
- 5.3.- Fermeture de rues : Ma Fête de l'Artic – Parade de motoneiges antiques;
- 5.4.- Permis et certificats émis en 2015;

### 6.0.- RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS

### 7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

- 7.1.- Liste de reconnaissance d'organismes : Comptoir alimentaire de Malartic;

### 8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

### 9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

- 10.1.- Mise-à-jour et désignation des représentants de la Ville sur divers comités et commissions;

### 11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

- 11.1.- L'Aile Brisée : Casino – 12 mars 2016;
- 11.2.- Centre de prévention du suicide de Malartic : Souper-conférence – 30 mars 2016;

### 12.0.- AFFAIRES NOUVELLES



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

13.0.- **CORRESPONDANCE**

- 13.1.- Communiqué de presse : La MRCVO prépare son nouveau *Programme de soutien aux projets en milieu rural*;
- 13.2.- La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) : part de la ristourne de 4 000 000 \$;
- 13.3.- Invitation au Grand Rendez-vous : Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois – 16 février 2016;
- 13.4.- Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination (CCMCRD);
- 13.5.- Déclaration de Val-d'Or et communiqué de presse : plan d'action contre le racisme et la discrimination à Val-d'Or;

14.0.- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

15.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1.0.- **GREFFE**

RÉSOLUTION  
2016-02-044

1.2.- **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 janvier 2016**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 janvier 2016, tel que rédigé;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2016-02-045

1.3.- **Règlement numéro 867 modifiant le Règlement numéro 853 concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice financier 2016 de la Ville de Malartic**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le *Règlement numéro 867 modifiant le Règlement numéro 853 concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice financier 2016 de la Ville de Malartic*, tel que présenté;

QUE ce règlement soit inséré au livre des règlements de la Ville de Malartic;

Adoptée.

2.0.- **MAIRIE**

RÉSOLUTION  
2016-02-046

2.1.- **Délégation d'un signataire : Comité du Festival Western de Malartic – Char allégorique au sein de la parade du Festival Western de Malartic**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION  
2016-02-047**

**RÉSOLUTION  
2016-02-048**

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

D'AUTORISER monsieur le maire, Martin Ferron, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, le protocole d'entente afin d'avoir un char allégorique au sein de la parade du Festival Western de Malartic;

Adoptée.

**2.2.- Rescinder les résolutions 2012-03-102, 2013-05-162 et 2015-01-032 – Acquisition des terrains auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelle du Québec: Projet terrains maisons unimodulaires**

CONSIDÉRANT QUE de nouvelles informations ont été soumises au conseil au regard de l'acquisition des terrains mentionnés dans les résolutions 2012-03-102, 2013-05-162 et 2015-01-032;

CONSIDÉRANT QUE la Ville ne désire plus se porter acquéreur des terrains visés dans les résolutions susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rescinder les résolutions 2012-03-102 – Acquisition des terrains auprès du ministère des Ressources naturelles : Projet terrains maisons unimodulaires, 2013-05-162 – Achat du MRN de deux parties du lot 3 163 241 du cadastre du Québec et 2015-01-032 – Acquisition de terrains du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour fin de rue;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RESCINDER les résolutions 2012-03-102 – Acquisition des terrains auprès du ministère des Ressources naturelles : Projet terrains maisons unimodulaires, 2013-05-162 – Achat du MRN de deux parties du lot 3 163 241 du cadastre du Québec et 2015-01-032 – Acquisition de terrains du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles pour fin de rue;

DE MANDATER la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement afin qu'elle informe les autres personnes concernées que la Ville ne se portera pas acquéreur des terrains indiqués dans les résolutions 2012-03-102, 2013-05-162 et 2015-01-032;

DE PAYER les frais de notaire et d'arpentage inhérents à ce dossier;

Adoptée.

**2.3.- Journées de la persévérance scolaire : 15 au 19 février 2016**

Dépôt du document à titre d'information.

**3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE**

**3.1.- Délégation de signataires : Entente de services aux sinistrés – Société canadienne de la Croix-Rouge**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER monsieur le maire, Martin Ferron et monsieur Alain Halley, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic,



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la

Ville de Malartic

l'entente de services aux sinistrés entre la Ville de Malartic et la Société canadienne de la Croix-Rouge;

Adoptée.

### 4.0.- TRÉSORERIE

RÉSOLUTION  
2016-02-049

#### 4.1.- Approbation des budgets 2014, 2015 et 2016 de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Val-d'Or

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER le budget pour l'année 2016 de l'Office municipal d'habitation de la Ville de Val-d'Or de même, avec toutes les réserves que de droit, les budgets soumis pour les années 2014 et 2015;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2016-02-050

#### 4.2.- Approbation du budget 2016 de l'Office municipal d'habitation de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER le budget pour l'année 2016 de l'Office municipal d'habitation de Malartic;

Adoptée.

### 5.0.- URBANISME

RÉSOLUTION  
2016-02-051

#### 5.1.- Demande de dérogation mineure de monsieur Germain Côté au 561, rue Jacques-Cartier

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 561, rue Jacques-Cartier (lot # 2 998 346 du cadastre du Québec) suite à la demande d'un permis de coupe de bordure de béton;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande démontrait une dérogation au *Règlement d'urbanisme* dont une largeur pour l'entrée charretière de ±19,5 mètres au lieu de 8 mètres maximum;

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons de sécurité et de déneigement lors de la saison hivernale, les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) sont favorables à cette demande et en recommande son acceptation;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER une largeur de ±19,5 mètres pour une entrée charretière sur l'avenue Hochelaga pour la propriété au 561, rue Jacques-Cartier;

Adoptée.

**Procès-verbal du Conseil de la**

**Ville de Malartic**

**5.2.- Fermeture de rues : Ma Fête de l'Artic – Course hivernale**

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs et de la culture organise une course hivernale de différents trajets soit de 1,5 km, de 5 km et de 10 km, dans le cadre de Ma Fête de L'Artic 2016, le 28 février 2016, de 10 h à 12 h;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis 2016-02 a été déposée le 25 janvier 2016 incluant le plan de la course hivernale;

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation de l'activité et la sécurité des participants, la fermeture de la rue des Érables, avenue Dargis-Ménard, 7<sup>e</sup> Avenue, rue Harricana, 1<sup>e</sup> Avenue, 2<sup>e</sup> Avenue, 4<sup>e</sup> Avenue, rue Régine-Lanoix, avenue Gravel, rue des Pins et rue Authier est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 8.2 du *Règlement numéro 806 concernant les nuisances dans les limites de la Ville de Malartic*, il appartient au Service de l'urbanisme d'examiner la demande et d'émettre un permis pour l'utilisation du parcours empruntant le réseau routier local de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le Service des loisirs et de la culture à fermer la rue des Érables, avenue Dargis-Ménard, 7<sup>e</sup> Avenue, rue Harricana, 1<sup>e</sup> Avenue, 2<sup>e</sup> Avenue, 4<sup>e</sup> Avenue, rue Régine-Lanoix, avenue Gravel, rue des Pins et rue Authier et de s'assurer de remplir les conditions suivantes :

- d'avoir en tout temps une personne sur les lieux pour donner accès aux véhicules d'urgence;
- d'avoir une signalisation adéquate indiquant la fermeture de rues;
- de donner accès aux résidents des rues en question à leur domicile;

D'AUTORISER le Service des travaux publics à fournir les barricades aux intersections des rues ci-haut mentionnées;

Adoptée.

**RÉSOLUTION**  
2016-02-053

**5.3.- Fermeture de rues : Ma Fête de l'Artic – Parade de motoneiges antiques**

CONSIDÉRANT QU'une parade de motoneiges antiques est organisée par le Service des loisirs et de la culture dans le cadre de Ma Fête de l'Artic 2016 le 27 février 2016 à 16 h;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis 2016-03 a été déposée le 2 février 2016 incluant le plan du trajet de la parade;

CONSIDÉRANT QUE les motoneiges paraderont dans les rues sauf sur la rue Royale où elles seront sur le trottoir;

CONSIDÉRANT QUE suivant l'article 8.2 du *Règlement numéro 806 concernant les nuisances dans les limites de la Ville de Malartic*, il appartient au Service de l'urbanisme d'examiner la demande et d'émettre un permis pour l'utilisation du parcours empruntant le réseau routier local de la Ville de Malartic;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la

Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le passage de la parade de motoneiges antiques prévue le 27 février 2016 à 16 h selon le parcours présenté et joint à la présente résolution;

Adoptée.

### 5.4.- Permis et certificats émis en 2015

Dépôt du document à titre d'information.

### 6.0. - RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS

### 7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

### 7.1.- Liste de reconnaissance d'organismes : Comptoir alimentaire de Malartic

CONSIDÉRANT QU'une *Politique de reconnaissance des organismes de Malartic* est présentement en vigueur à la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE la direction du Service des loisirs et de la culture recommande l'organisme Comptoir alimentaire de Malartic afin d'être reconnu par la Ville de Malartic;

CONSIDÉRANT QUE ledit organisme rencontre les critères établis dans la *Politique de reconnaissance des organismes de Malartic*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic souhaite appuyer les efforts des bénévoles;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RECONNAÎTRE officiellement l'organisme Comptoir alimentaire de Malartic par la Ville de Malartic;

Adoptée.

### 8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

### 9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

### 10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

### 10.1.- Misc-à-jour et désignation des représentants de la Ville sur divers comités et commissions

CONSIDÉRANT QUE le conseil a créé au fil du temps divers comités et commissions à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a nommé ou désigné diverses personnes pour représenter la Ville au sein de ces divers comités et commissions;

RÉSOLUTION  
2016-02-054

RÉSOLUTION  
2016-02-055



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la

### Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE le conseil a également désigné divers représentants sur des organismes, personnes morales, associations ou regroupements impliquant la Ville;

CONSIDÉRANT QUE des élus, employés et citoyens de la Ville participent également à diverses tables régionales et locales;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de dresser un inventaire des divers comités, commissions et participations impliquant des élus, employés et citoyens de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'actualiser l'information à cet effet et de mettre fin à l'existence de certains comités;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CONFIRMER l'existence des comités, commissions et participations décrits dans le document déposé et étudié à cet effet;

D'ACCEPTER la mise-à-jour des représentants de la Ville sur divers comités et commissions, tel qu'il appert du document déposé et étudié à cet effet;

PLUS PARTICULIÈREMENT ET NON LIMITATIVEMENT, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

A) DE DÉLÉGUER LES REPRÉSENTANTS SUIVANTS :

- 1) le directeur des services techniques pour représenter la Ville de Malartic auprès du *Comité du Centre multisports*;
- 2) madame Catherine Larivière, conseillère et le directeur général, pour représenter la Ville de Malartic auprès du *Comité d'évaluation des demandes d'aide financières aux organismes*;
- 3) le directeur des travaux publics, pour représenter la Ville de Malartic auprès du *Comité environnemental*;
- 4) monsieur le maire, Martin Ferron, messieurs les conseillers, Jude Boucher, Jean Turgeon et Tommy Auger-Cadieux, le directeur général et la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, pour représenter la Ville de Malartic auprès du *Comité Horizon 2030*;
- 5) la coordonnatrice aux loisirs et à la culture pour représenter la Ville de Malartic auprès du *Comité Ma Fête de l'Artic*;
- 6) la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement pour représenter la Ville de Malartic auprès du *Comité municipal mixte-industriel (CMMI)*;
- 7) la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement pour représenter la Ville de Malartic auprès du *Comité Piste 4 saisons de Malartic*;
- 8) le directeur général et la directrice du Service des loisirs et de la culture pour représenter la Ville de Malartic auprès du *Comité de*





Na de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**  
*la Politique familiale;*

- 9) la coordonnatrice aux loisirs et à la culture pour représenter la Ville de Malartic auprès du *Comité du Printemps des familles;*
- 10) la directrice du Service des loisirs et de la culture pour représenter la Ville de Malartic auprès du *Comité Réseau Biblio;*
- 11) monsieur Tommy Auger-Cadieux, conseiller, pour représenter la Ville de Malartic auprès du *Comité Travailleur de milieu;*
- 12) monsieur Daniel Magnan, conseiller, pour représenter la Ville de Malartic auprès de *Malartic en Santé;*
- 13) monsieur Daniel Magnan, conseiller et la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement, pour représenter la Ville de Malartic auprès du *Comité de planification des sentiers VHR sur le territoire de la Ville de Malartic;*
- 14) monsieur le maire Martin Ferron, le directeur général, la coordonnatrice aux loisirs et à la culture, madame Céline Marcotte, madame Danielle Boutin Turgeon et madame Diane Dubeau, pour représenter la Ville de Malartic auprès de la *Commission de la culture;*
- 15) monsieur le maire Martin Ferron, monsieur Daniel Magnan, conseiller et la directrice du Service des loisirs et de la culture, pour représenter la Ville de Malartic auprès de la *Commission des loisirs et du tourisme;*
- 16) monsieur Daniel Magnan, conseiller, pour représenter la Ville de Malartic auprès du *Festival Western de Malartic;*
- 17) monsieur Daniel Magnan, conseiller, pour représenter la Ville de Malartic auprès de la *Société d'histoire de Malartic;*
- 18) madame Sylvie Daigle, conseillère, monsieur Daniel Magnan, conseiller et la directrice du Service des loisirs et de la culture, pour représenter la Ville de Malartic auprès du *Comité de location des locaux du Centre culturel et récréatif;*
- 19) monsieur Jean Turgeon, conseiller, pour représenter la Ville de Malartic auprès du *Comité en sécurité alimentaire;*
- 20) monsieur le maire Martin Ferron, pour représenter la Ville de Malartic auprès du Théâtre Meglab;
- 21) la directrice du Service des loisirs et de la culture pour représenter la Ville de Malartic auprès du *Comité des saines habitudes de vie;*
- 22) monsieur Jean Turgeon, conseiller, pour représenter la Ville de Malartic auprès du *Fonds Eссор Canadian Malartic;*
- 23) la coordonnatrice aux loisirs et à la culture à représenter la Ville de Malartic auprès du *Comité de sélection Hommage aux bénévoles;*
- 24) madame Sylvie Daigle, conseillère et la coordonnatrice aux loisirs et à la culture, pour représenter la Ville de Malartic auprès du *Comité de sélection Œuvres d'art;*



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la

### Ville de Malartic.

- 25) la directrice du Service des loisirs et de la culture et la coordonnatrice aux loisirs et à la culture, pour représenter la Ville de Malartic auprès de la *Table régionale des travailleurs en loisirs*;
- 26) madame Nathalie Perreault, employée du Service des loisirs et de la culture, pour représenter la Ville de Malartic auprès de la *Table régionale des responsables aquatiques*;
- 27) la directrice du Service des loisirs et de la culture et monsieur Jocelyn Guay, employé du Service des loisirs et de la culture, pour représenter la Ville de Malartic auprès de la *Table régionale des propriétaires de camping*;
- 28) la directrice du Service des loisirs et de la culture et le régisseur aux bâtiments, pour représenter la Ville de Malartic auprès du *Comité régional de l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives*;

#### B) DE METTRE FIN À L'EXISTENCE DES COMITÉS SUIVANTS :

- 1) Comité des compteurs d'eau;
- 2) Comité de diversification et de développement économique;
- 3) Comité des noms des nouveaux parcs;
- 4) Comité des noms des nouvelles rues;
- 5) Comité de La Petite séduction;

Adoptée.

#### 11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

##### 11.1.- L'Aile Brisée : Casino – 12 mars 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné la demande de financement formulée;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PARTICIPER à la Soirée Casino organisée par L'Aile Brisée qui aura lieu le 12 mars 2016, en offrant 4 billets gratuits pour des spectacles offerts au Théâtre Meglab pour la programmation 2015-2016;

Adoptée.

##### 11.2.- Centre de prévention du suicide de Malartic : Souper-conférence – 30 mars 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont étudié et examiné la demande d'aide formulée;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller

RÉSOLUTION  
2016-02-056

RÉSOLUTION  
2016-02-057



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'ACHETER 4 billets de participation au Centre de Prévention du suicide de Malartic pour le souper-conférence qui aura lieu le 30 mars 2016, au Théâtre Meglab;

Adoptée.

**12.0.- AFFAIRES NOUVELLES**

**13.0. CORRESPONDANCE**

**13.1.- Communiqué de presse : La MRCVO prépare son nouveau Programme de soutien aux projets en milieu rural**

Correspondance a été déposée au conseil.

**13.2.- La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) : part de la ristourne de 4 000 000 \$**

Correspondance a été déposée au conseil.

**13.3.- Invitation au Grand Rendez-vous : Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois – 16 février 2016**

Correspondance a été déposée au conseil.

**13.4.- Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination (CCMCRD)**

Correspondance a été déposée au conseil.

**13.5.- Déclaration de Val-d'Or et communiqué de presse : plan d'action contre le racisme et la discrimination à Val-d'Or**

Correspondance a été déposée au conseil.

**14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions posées ont toutes été répondues.

**15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 43

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.

  
**MARTIN FERRON  
MAIRE**

  
**Me GÉRALD LAPRISE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ADJOINT ET GREFFIER**

**RÉSOLUTION  
2016-02-058**